

## DOSSIER DE PRESSE

Montpellier, 26 mars 2011

Salon de l'Habitat



## OPERATION COPR'EAU



## OPERATION COPR'EAU

### L'ALE ACCOMPAGNE LE BAILLEUR SOCIAL ACM, Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, ET DES COPROPRIETES MOTIVEES POUR TESTER DU MATERIEL ECONOMOME EN EAU

**Un français consomme en moyenne 150 litres d'eau par jour**, soit 50 m<sup>3</sup> chaque année ! Nos consommations d'eau n'ont fait qu'augmenter ces dernières années : nous utilisons 8 fois plus d'eau que nos grands parents. Il est devenu impératif de réapprendre à ne plus la gaspiller ...

En utilisant dans son logement du matériel hydro-économome, **il est possible de gagner de l'ordre de 30% de consommation totale d'eau et ceci à confort égal**. De plus, une partie de l'eau utilisée est de l'eau chaude, des économies d'énergie sont également au rendez-vous.

**Le but de l'opération Copr'eau est d'expérimenter, in situ, en copropriété, ce type de matériel afin de quantifier les économies d'eau réellement engendrées.**

**L'ALE équipera gratuitement 70 logements : cinquante appartements témoins en copropriétés et vingt appartements du bailleur social ACM** (douche, robinets et toilettes) et suivra l'évolution de leurs consommations sur une année, en accord avec les occupants et le conseil syndical.

A terme, les résultats obtenus suite à cette expérimentation seront valorisés auprès des conseils syndicaux, associations de copropriétaires, syndicats, professionnels et grand public, en vue de diffuser ces pratiques et mieux faire connaître ces matériels simples et économes.

### Quels logements sont concernés ?

- 5 copropriétés ayant répondu à notre appel à candidature
  - o **Le Nouveau Monde** – 500 logements, Quartier Antigone, Montpellier
  - o **Le Jardin aux Fontaines** – 319 logements, Quartier Beaux Arts, Montpellier
  - o **Les Jardins d'Harmony** – 55 logements, Quartier Odysseum, Montpellier
  - o **Le Corfou** – 36 logements, Castelnau le Lez
  - o **Allée du Bois** – 232 logements, Quartier Mosson, Montpellier
  
- 2 résidences du bailleur social ACM :
  - o **"Matisse"**, quartier Malbosc résidence récente (2 ans) équipée en eau chaude solaire
  - o **"Gémeaux"**, quartier Mosson

## Que va-t-on installer dans les logements ?

### Réducteur de débit robinet et lavabo :

Débit des robinets limité à 5 litres par minutes à une pression de 3 bars.

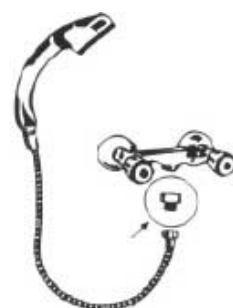
**Economie attendue** : 1 à 2 m<sup>3</sup> chaque année par robinet.



### Réducteur de débit douche :

Débit de la douche limité à 10 litres par minutes à une pression de 3 bars.

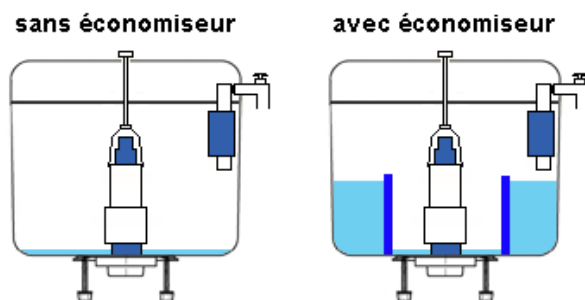
**Economie attendue** : 10 à 15 m<sup>3</sup> chaque année.



### Plaquettes et/ou sac WC :

Retient environ 2 à 3 litres d'eau à chaque chasse.

**Economie attendue** : 5 à 8 m<sup>3</sup> chaque année.



**Au total** : économie attendue de 20 à 30 m<sup>3</sup> chaque année

### Entretien du matériel ?

Il n'y a pas d'entretien spécifique à faire sur ces produits.

Les réducteurs de débit des robinets peuvent s'entarter comme n'importe quel autre aérateur de robinet. **Pour détartrer** : dévisser le bec du robinet et plonger une nuit entière le réducteur de débit dans un verre de vinaigre.

## L'ALE en bref

Créée en décembre 2007, l'Agence Locale de l'Energie Montpellier (ALE) est une association fondée par la Ville de Montpellier, la Communauté d'Agglomération de Montpellier, la Région Languedoc-Roussillon, avec le soutien de l'ADEME et l'Europe.

Elle agit sur l'agglomération de Montpellier pour la sensibilisation de différents publics à la maîtrise de l'énergie et de l'eau et au développement des énergies renouvelables.

## L'ALE et les copropriétés

---

L'ALE propose un **conseil** et un **accompagnement** aux copropriétés qui souhaitent engager une démarche de maîtrise de leurs consommations d'énergie et d'eau. Ceci se traduit par :

- Un **premier niveau de conseils** afin d'identifier les enjeux et les actions possibles.
- Une **aide à la réalisation d'un cahier des charges** pour une éventuelle consultation d'entreprises.
- Un **renvoi vers les bureaux d'études et autres professionnels** du bâtiment identifiés.
- Un **renseignement sur les aides financières possibles** ainsi qu'une **aide au montage des dossiers** de demande de subvention auprès de la Région Languedoc Roussillon et de l'ADEME.
- Un **prêt éventuel de petit matériel** de mesure et d'économie d'eau ou d'énergie.
- Un **soutien pour la mobilisation de la copropriété** lors d'intervention en réunion de Conseil Syndical.

L'accompagnement de l'ALE ne remplace en aucun cas les missions d'un bureau d'études thermiques ou d'un maître d'œuvre.

## L'ALE et les particuliers

---

### INFORMER

**Centre de ressources** : retrouvez dans les locaux de l'ALE documentation spécialisée, matériels et équipements en démonstration (ban comparatif d'isolants, panneaux photovoltaïques...) ainsi que des **outils pédagogiques de sensibilisation** sur l'eau, l'éclairage...

**Chroniques radio** : « Carbone chrono », conseils sur les économies d'énergie est diffusé 2 fois par semaine sur Radio Aviva ; « 3 minutes pour le climat », diffusée sur le site internet de la Radio Terra One.

### SENSIBILISER

**Visites de sites exemplaires** chez des particuliers qui sont passés à l'acte : maisons à énergie positive, rénovation, construction en bois, isolation efficace et naturelle, installations solaires... Animation par un conseiller, en présence des particuliers et d'un professionnel du bâtiment.

**Café Climat** : café débat tous les 2 mois en présence de professionnels et de particuliers témoins sur un thème précis : installer un chauffe-eau solaire, transports alternatifs, plantes économes en eau, quelles ampoules choisir...

**Exposition itinérante, La Maison Econome** : en voyage dans les communes de l'agglomération, elle illustre dans une maison reconstituée de façon ludique, les gestes simples pour économiser l'eau et l'énergie au quotidien.

## CONSEILLER

**Conseils personnalisés** sur rendez-vous, du mardi au vendredi de 13h à 17h. Locataire, propriétaire ou bailleur, les conseillers de **l'Espace Info Energie** étudient votre projet et vous informent sur les techniques, les équipements, les aides financières.

**Prêt de matériel de mesure** : mise à disposition d'un kit de mesure eau et énergie (débitmètre, wattmètre et fiche de mesure) pour permettre un autodiagnostic, suivi d'une analyse et de conseils à l'ALE.

## L'ALE et les enfants

---

### SENSIBILISER

**Création d'outils pédagogiques** : les cahiers « 1, 2, 3... énergie ! » ont été réalisés en partenariat avec le rectorat et l'APIEU. Cet outil pédagogique d'éducation à l'énergie comprend 2 volets :

- Un cahier énergie, ludique pour les enfants de 8 à 11 ans,
- Un livret pédagogique pour les enseignants ou les animateurs de centres de loisirs.

### FORMER

**Formations des équipes pédagogiques** : 1 journée de formation spécifique pour les enseignants et les animateurs a été mise en place avec l'APIEU et le Rectorat pour prendre en main les outils pédagogiques. Plusieurs sessions annuelles sont programmées.

## L'ALE et les professionnels

---

### ACCOMPAGNER LES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION

**Etat des lieux énergie / eau** : suite à une visite de tous les bâtiments et une analyse des factures, un état des lieux et un plan d'action en matière d'économies d'énergie et d'eau sur l'ensemble du patrimoine bâti est réalisé. Les économies réalisables peuvent atteindre 10 à 15 %.

**Appui technique aux projets et suivi des consommations** : l'ALE est une source de conseils neutres et objectifs permettant aux élus et aux services techniques d'orienter leurs choix.

### SENSIBILISER

**Ateliers techniques et visites de sites** : sur des thèmes spécifiques, ces journées de travail s'adressent aux élus et techniciens des collectivités et à tous les professionnels de l'énergie et de la construction. Diffusion d'information, échange, mise en réseau...

*Retrouvez l'ALE du lundi au vendredi de 10h à 17h, Salle Bagouet Esplanade Charles de Gaulle à Montpellier et sur de nombreuses manifestations locales (Salon de l'Habitat, Antigone des associations, Energaïa...).*

**Contact presse** : Nicolas CATTIN : 04 67 91 96 93 - [nicolas.cattin@ale-montpellier.org](mailto:nicolas.cattin@ale-montpellier.org)



## AGENDA 21 : ACM s'engage en faveur des économies d'eau

ACM a souhaité participer et s'investir dans l'opération « COPR'EAU » menée par l'Agence Locale de l'Energie de Montpellier et **s'engage au travers d'une convention à expérimenter un matériel hydro économe** sur une vingtaine de logements, de quantifier les économies d'eau réellement engendrées et à terme, si les résultats obtenus sont significatifs, de généraliser ce type de matériel dans les nouvelles résidences et à l'occasion des travaux de réhabilitation de son parc locatif.

Cette convention s'inscrit pleinement dans le cadre de **l'Agenda 21 d'ACM** qui vise à promouvoir une meilleure utilisation des ressources et à sensibiliser les familles aux économies d'énergie. Concernant la problématique liée à l'eau, **ACM s'est fixé trois objectifs dans le cadre de l'Agenda 21 :**

■ **Equiper les logements en système économe en eau**, l'action menée avec l'ALE permettant une première approche.

➤ Des travaux de rénovation systématiques, des relevés de compteur avec suivi analytique, la pose d'équipements économes permettront d'aider à réduire les consommations.

La maîtrise des consommations d'eau serait le moyen le plus économique de s'assurer d'un approvisionnement à la fois durable et au coût maîtrisable.

La maîtrise des consommations d'eau n'est pas encore une priorité absolue pour tous, pourtant elle contribuerait largement à améliorer la qualité du milieu naturel, tout en permettant une meilleure gestion de la ressource et la réduction de la consommation de l'énergie nécessaire à la transporter.

Il s'agit là un enjeu majeur pour notre devenir et l'une des préoccupations principales d'ACM dans le cadre de sa démarche pour un développement durable.

Les difficultés d'approvisionnement nécessitent donc d'autres modes de gestion de l'eau et nous imposent de minimiser les consommations, les coûts induits et la gestion des équipements (suppresseurs, adoucisseurs, stations de traitement...).

- La consommation journalière d'un foyer est de 150 litres / jour en moyenne.
- 93 % sont destinés à l'hygiène et au nettoyage et seulement 7 % à l'alimentation.
- Un lave-vaisselle consomme 32 litres (environ), un lave-linge 92 litres (environ).

■ **Réduire les fuites et gaspillages d'eau**

➤ Une action a été menée par ACM pour que tous les compteurs d'eau soient localisés et répertoriés sur des plans accessibles à tous les agents. Ainsi, un relevé mensuel permet de détecter toute anomalie et une intervention rapide peut être effectuée. Un point annuel sera fait sur les facturations d'eau dues aux fuites et les économies engendrées par ce suivi.

Une fuite d'eau est anti-économique, mais également anti-écologique : le pompage et le traitement d'1 m<sup>3</sup> d'eau froide émet 100 g de CO<sub>2</sub>. La fuite d'une chasse d'eau entraîne donc une émission annuelle de 22 kg de CO<sub>2</sub>, sans compter le gaspillage de l'eau.

- En moyenne, les fuites représentent 15 % de notre consommation totale !
- Un joint mal posé peut entraîner une importante fuite d'eau et consommer jusqu'à 150 m<sup>3</sup> d'eau par an, soit plus de 400 euros.
- Une chasse d'eau qui fuit, c'est 25 litres d'eau par heure (219 m<sup>3</sup>/an), soit plus de 1000 euros.
- Un robinet qui goutte laisse couler en moyenne 4 litres d'eau par heure soit 35 m<sup>3</sup> d'eau par an (plus de 100 euros par an). Un filet d'eau au robinet engendre une perte de 16 litres d'eau par heure, soit 140 m<sup>3</sup> par an.

### ■ Améliorer la gestion des eaux de pluies.

► Une première expérimentation a été menée sur la résidence De Vlaminck. Un récupérateur d'eaux de pluies a été installé et l'eau ainsi recueillie permet d'arroser les espaces verts collectifs. Cette opération sera renouvelée sur toutes les opérations qui le permettront.

Les eaux pluviales collectées en toiture aboutissent habituellement dans une canalisation qui suit la pente du terrain. Ces eaux peuvent participer à l'entretien paysager des résidences. L'eau recueillie est destinée à alimenter l'arrosage automatique des espaces verts en se déversant dans un bassin de stockage placé en aval. Cette réserve peut représenter une autonomie de 8 jours d'arrosage. Pour que l'eau ne stagne pas, une pompe la remonte et la remet en circulation quotidiennement.

- Les eaux pluviales et les eaux usées polluées représentent 11 milliards de m<sup>3</sup> par an, soit 500 litres par jour et par personne.
- Pour une année à pluviométrie normale, et quelle que soit la région d'implantation, la consommation d'eau non potable reste inférieure en comparaison à celle qui pourrait être utilisée.

## ACM engagé dans une démarche de responsabilité sociétale

ACM, Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, 1<sup>er</sup> bailleur social de l'Hérault, s'inscrit dans un processus d'amélioration continue propre à la démarche de **Responsabilité Sociétale** \* engagée depuis quelques années et qui a mobilisé l'ensemble du personnel dans l'élaboration d'un **Agenda 21** et dans une **démarche de certification**.

Cette implication a permis à ACM d'obtenir la **certification ISO 9001** pour trois de ses métiers : la passation et l'exécution des marchés publics, et la gestion des comptes clients.

### Depuis 2008, La démarche AGENDA 21 s'est traduite par des actions concrètes

- Mise en place de « correspondants développement durable » au sein des différents services,
- Signature d'une convention de partenariat entre ACM et l'Agglomération de Montpellier pour l'amélioration du tri des déchets dans l'habitat collectif,
- Embauche d'un Messenger du Tri au sein de l'Office,
- Organisation d'opérations de sensibilisation au tri des déchets,
- Formations sur le développement durable en direction du personnel,
- Extension progressive du parc de véhicules dits « propres »,



◀ Equipement en eau chaude sanitaire solaire généralisé dans les nouvelles résidences (lutte contre la précarité énergétique et réduction de l'émission de gaz carbonique),

- Installation du double-vitrage sur l'ensemble du patrimoine (plan triennal),

- Intégration de critères environnementaux dans les cahiers des charges (gestion des déchets de chantiers...),

- Prise en compte dans les nouvelles constructions des normes environnementales et de la réglementation thermique en cours et à venir : Effinergie, BBC...

En 2011, l'**Agenda 21** évolue et se recentre sur la notion de Responsabilité sociale. Il se décline autour de **7 enjeux, 31 engagements et 122 actions** à concrétiser selon un programme pluriannuel.



\*La **responsabilité sociale (ou sociétale) des entreprises (RSE)** est un "concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire".

